

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-448

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119829-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique Direction Ressources ADG ACTE	N° 2026-448

Renouvellement de l'accord-cadre de partenariat entre Bordeaux-Métropole et RTE - Décision- Autorisation

Madame Catherine FABRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, engagée dans une dynamique de transition énergétique et d'électrification de son territoire, souhaite renouveler son accord cadre de partenariat avec RTE (Réseau de Transport d'Électricité), gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, qui joue un rôle clé dans la sécurisation de l'alimentation électrique, l'intégration des énergies renouvelables et l'optimisation des infrastructures. Ce partenariat, fondé sur une collaboration étroite et mutuellement bénéfique, s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années. Il vise à renforcer la résilience du système électrique métropolitain, à accompagner les objectifs de transition écologique et à favoriser le développement économique et urbain local.

Cet accord cadre permettra de fluidifier et de simplifier les relations au quotidien, sans présenter d'incidence budgétaire pour Bordeaux Métropole. Il prévoit les axes de collaboration suivants :

- la contribution à la transition énergétique, notamment par le déploiement du dispositif Ecowatt et la promotion de la sobriété énergétique auprès des citoyens, des entreprises et des acteurs publics,
- l'échange prospectif sur les enjeux d'aménagement urbain, afin de concilier le développement des infrastructures électriques avec les projets métropolitains, et d'explorer des pistes de mutualisation des travaux,
- le soutien à la biodiversité aux abords des installations électriques, par la mise en œuvre de trames vertes, de plantations expérimentales et de plans de gestion adaptés,
- l'accompagnement du développement économique local, par l'identification de zones favorables à l'implantation de nouvelles activités fortement consommatrices d'électricité et le renforcement des retombées économiques pour les entreprises du territoire.

La présente délibération autorise le renouvellement de cet accord cadre pour une durée de cinq ans, afin de pérenniser et d'enrichir les actions et les collaborations sur des thématiques prioritaires pour le territoire métropolitain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5217-2 et suivants relatifs aux compétences des métropoles,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et

d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), et notamment son article 43 renforçant les compétences des métropoles en matière d'aménagement et de développement durable,
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 48 relatif aux compétences des métropoles en matière de développement économique, d'innovation et de transition énergétique,

VU la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 février 2026 portant examen du schéma décennal de développement du réseau de RTE élaboré en 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que RTE, en tant que gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, est un acteur essentiel pour garantir la sécurité et la qualité de l'alimentation électrique sur le territoire métropolitain,

CONSIDÉRANT que la transition énergétique constitue un enjeu majeur pour Bordeaux Métropole, qui s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la consommation énergétique,

CONSIDÉRANT que l'aménagement urbain nécessite une coordination étroite entre les acteurs publics et privés, afin de concilier le développement des infrastructures électriques avec les projets d'urbanisme et les enjeux environnementaux,

CONSIDÉRANT que RTE et Bordeaux-Métropole s'attachent à préserver la biodiversité aux abords des installations électriques, notamment par la mise en œuvre de trames vertes et de plans de gestion concertés,

CONSIDÉRANT que RTE renforce l'attractivité économique de Bordeaux Métropole en assurant un accès fiable à l'électricité pour l'industrie, l'innovation et la transition écologique, tout en renforçant l'insertion professionnelle et les retombées économiques locales pour le territoire,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de l'accord cadre de partenariat entre Bordeaux Métropole et RTE pour une durée de cinq ans, à compter de sa date de signature.

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer l'accord cadre de partenariat avec RTE, ainsi que tout avenant ou document complémentaire nécessaire à sa mise en œuvre.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--